

Délibération n°2020-011

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 25 mai 2020

objet : Compte administratif 2019 – Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni le 25 mai 2020 en visioconférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

Le Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales

- d'adopter le compte administratif 2019 du budget principal dont les résultats sont les suivants en mouvements budgétaires :

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2019
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2019	Section de fonctionnement	819 381,13 €	1 135 633,75 €	316 252,62 €
	Section d'investissement	7 661,80 €	58 723,40 €	51 061,60 €
	Total des sections	827 042,93 €	1 194 357,15 €	367 314,22 €
RESULTATS ANTERIEURS (exercice 2018)	Section de fonctionnement (002)	0,00 €	279 517,83 €	279 517,83 €
	Section d'investissement (001)	40 915,10 €	0,00 €	-40 915,10 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019	Section de fonctionnement	819 381,13 €	1 415 151,58 €	595 770,45 €
	Section d'investissement	48 576,90 €	58 723,40 €	10 146,50 €
	Total des sections	867 958,03 €	1 473 874,98 €	605 916,95 €
RESTES A REALISER 2019 A REPORTER EN 2020	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE 2019		867 958,03 €	1 473 874,98 €	605 916,95 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

		DEPENSES	RECETTES
AFFECTATION DES RESULTATS 2019 EN 2020 (BS)	Section d'investissement		
	001		10 146,50 €
	1068		
	Section de fonctionnement		
	002		595 770,45 €

- d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élevant à un montant total de 595 770,45 € :
 - o en recette de fonctionnement, soit 595 770,45 € au compte de recette de fonctionnement 002 "résultat de fonctionnement reporté"
- d'affecter l'excédent d'investissement de l'exercice 2019 s'élevant à un montant de 10 146,50 € au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté" de l'exercice 2020

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 20
- Collège Conseil Départemental : 15
- Collège Conseil Régional : 6

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 25 mai 2020

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric DUCHE

